



Achat de vignes par ma grand mère dois je le déclarer?

Par **lilyy**, le 17/10/2015 à 14:30

Bonjour,

Ma grand-mère m'a récemment acheté une vigne pour une valeur de 19 000 € ainsi qu'un tracteur d'une valeur de 6 000 €.

Est-ce que je dois déclarer ceci aux impôts ou tout autre administration?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

Par **youris**, le 17/10/2015 à 15:02

Bonjour,

Cela équivaut à des donations qui seront en principe rapportables à la succession de votre grand mère.

Salutations